

## APPEL à PROJET – aménagement du territoire scolaire Rentrée 2017

Ce deuxième appel à projet s'inscrit dans le cadre de la convention relative à l'aménagement du territoire scolaire de la Dordogne signée en janvier 2016 ([http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24/fileadmin/contributeurs/CABINET/Protocole\\_signe.pdf](http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24/fileadmin/contributeurs/CABINET/Protocole_signe.pdf)).

Au sein du département et compte tenu de la baisse démographique durable depuis plusieurs années, une réflexion concernant les écoles existe et l'objectif est de la formaliser et de l'accompagner.

Afin de diffuser les informations autour de cette problématique, des réunions spécifiques se dérouleront en octobre-novembre 2016 avec l'Union des maires, en lien avec l'Éducation nationale et la préfecture.

Secrétariat général  
DASEN-DSDEN/SG/IEA

Affaire suivie par  
Bruno BREVET  
Secrétaire général

Téléphone  
05.53.02.84.70  
Télécopie  
05.53.02.84.91

Courriel  
Ce.ia24-cabinet@ac-  
bordeaux.fr

20, rue Alfred de Musset  
24016 PERIGUEUX Cedex

### OBJECTIFS :

- Accompagner l'effort des communes pour restructurer le réseau des écoles et ainsi limiter l'impact de la déprise démographique
- Réorganiser le service public de l'éducation en maintenant une offre scolaire de qualité pour les élèves
- Garantir une réflexion de qualité sur un territoire

### ENGAGEMENTS :

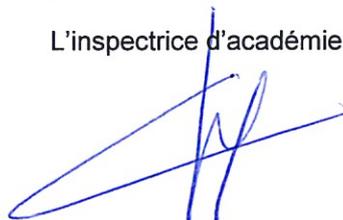
- **De l'État :** expertise et aide des Inspecteurs de l'Éducation nationale, maintien de la dotation en postes du territoire concerné pendant une certaine durée.
- **De la ou des collectivités :** travail sur un regroupement ou une fusion d'écoles au sein d'un même territoire sur la base du cadre de travail mentionné ci-dessous.

### CADRE DE TRAVAIL A PRIVILEGIER :

- Renforcer la lisibilité du pôle maternelle et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en priorité dans les réseaux d'éducation prioritaire
- Mettre en place de manière efficiente les dispositifs pédagogiques prévus par la loi de refondation de l'École
- Favoriser la proximité au sein du cycle 3 (CM1/CM2 et 6e) pour faciliter les échanges dès le primaire et garantir la continuité école/collège
- Tendre vers une taille d'école permettant une décharge de direction (à partir de 4 classes)
- Limiter les classes à multi-cours pour respecter les cycles d'enseignement

La date limite de retour des projets est fixée au 30 décembre 2016, à l'adresse mél suivante : [ce.ia24@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia24@ac-bordeaux.fr).

L'inspectrice d'académie



Jacqueline ORLAY

Le Président de l'Union des maires de  
Dordogne



Bernard VAURIAC

■ **Collectivité(s) concernées** [communes / EPCI] :

- -
- -
- -
- -
- ...

■ **Ecoles concernées** [maternelle / élémentaire / primaire / RPI / RPC]

- -
- -
- -
- -
- ...

■ **Evolution envisagée de la structure actuelle**

- fusion d'une école maternelle et d'une école élémentaire
- élargissement du RPI
- création d'un RPC (regroupement pédagogique concentré)
- autre solution : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- nombre prévisionnel de classes de la nouvelle structure \_\_\_\_\_
- nombre prévisionnel d'élèves de la nouvelle structure \_\_\_\_\_

■ **Echéance de la restructuration**

- rentrée scolaire 2017
- rentrée scolaire 2018

Noms, qualités et signatures des élus portant ce projet